



cesfa

**Être partenaire
de la première filière
d'ingénieurs du BTP
par l'apprentissage,
c'est construire ensemble
les compétences de demain**

**Recruter et former
des ingénieurs, autrement...**

Taxe
d'apprentissage
2010

20 ANS
D'EXPÉRIENCE
DANS
L'APPRENTISSAGE



le cesfa en quelques mots

Notre mission depuis 1994

Répondre aux besoins des entreprises en formant des ingénieurs capables de :

- s'adapter au milieu professionnel du BTP
- répondre aux responsabilités de projets et de chantier du BTP

dans 5 secteurs d'activité

- Bâtiment
- Travaux publics
- Ingénierie de projets
- Construction durable
- Travaux ferroviaires



Il nous faut continuer encore

« Il faut développer l'apprentissage, une voie d'excellence »

Fédération Française du Bâtiment

« Nous avons l'objectif de doubler le nombre d'apprentis en 5 ans »

Fédération Nationale des Travaux Publics

« Choisir l'apprentissage, c'est puiser dans un nouveau vivier de jeunes collaborateurs compétents, expérimentés, formés à leur métier » Fédération Syntec

« L'apprentissage, l'autre voie de formation des ingénieurs » Le Moniteur

un diplôme reconnu

...par la Commission des Titres d'Ingénieur

Le 4 octobre 1994, la Commission des Titres d'Ingénieur habilite le cesi à délivrer le diplôme d'ingénieur Bâtiment spécialité Tous Corps d'Etat, par la voie de l'apprentissage. Tout au long de leurs 3 années d'apprentissage, les apprentis-ingénieurs sont évalués sur leurs acquis et sur l'atteinte de leurs objectifs, tant au centre de formation qu'en entreprise. Ils doivent également soutenir leurs projets et leur mémoire de fin d'études, portant sur des problématiques d'entreprise, devant un jury de professionnels du métier.

La formation est sanctionnée par un diplôme d'Ingénieur, délivré par l'ei.cesi, spécialité Bâtiment et Travaux Publics, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France.

...et par les entreprises

573 ingénieurs déjà diplômés

tous embauchés dès leur sortie de la formation

435 apprentis-ingénieurs en cours de formation



verser votre taxe au cesfa c'est :

- Contribuer dès maintenant à préparer **vos responsables opérationnels**, dont le BTP a besoin
- **Soutenir l'apprentissage** à tous les niveaux de formation et de qualification
- Construire les **compétences de demain**
- Offrir à des jeunes motivés la possibilité de **devenir ingénieur, autrement**
- Favoriser un **partenariat réussi** entre Ecole et Entreprise
- Accorder au CFA les moyens de **développer ses activités et ses services**

Grâce au soutien des entreprises partenaires, nous avons pu :

depuis 6 ans

- Quintupler nos capacités d'accueil
- Développer nos relations à l'international

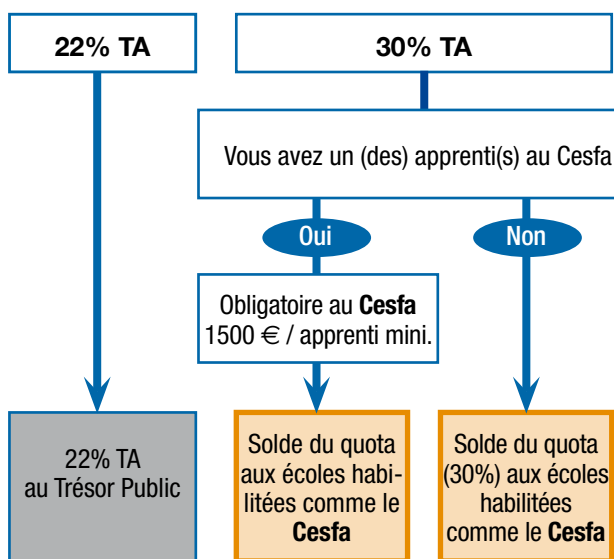
en 2009

- Optimiser le suivi pédagogique des apprentis
- Intégrer le développement durable dans les parcours de formation
- Ouvrir deux nouvelles options Construction durable et Travaux ferroviaires
- Mettre en place un projet professionnel à l'étranger



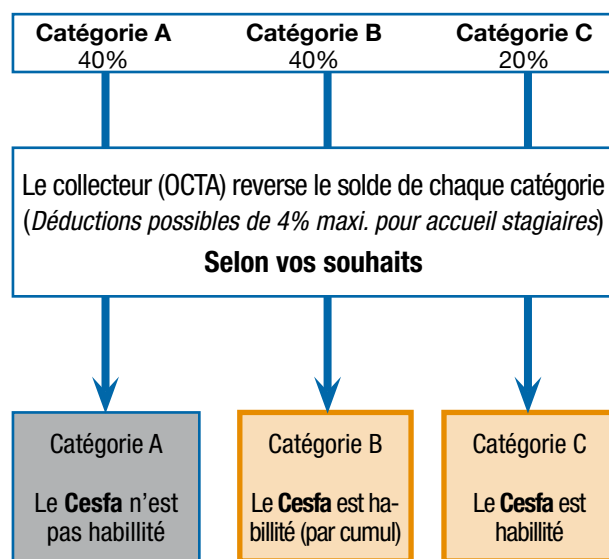
taxe d'apprentissage : mode d'emploi

QUOTA = 52% TA (Taxe d'apprentissage)



Le collecteur (OCTA) verse **selon vos directives**

HORS QUOTA = 48% TA



A = CAP BEP Bac B = Bac+2, Bac+3/4 C = Bac+5 et plus

Avec le **cesfa**, il s'agit d'aller plus loin encore dans la réponse aux besoins du BTP en ingénieurs de terrain, ceux d'aujourd'hui comme ceux de demain.

Merci à toutes les personnes qui ont aidé le **cesfa** à mettre en œuvre cette formation originale et innovante.

Mais l'objectif de maintenir et de développer cette filière ne sera atteint que si un plus grand nombre d'entreprises manifestent leur engagement à travers l'affectation au CFA du **cesfa** d'une part de leur taxe d'apprentissage, notre ressource essentielle.

L'équipe pédagogique se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant les versements et les modalités de collaboration.

Nous comptons sur votre soutien actif et sur votre partenariat.

Pierre Maubert

**A toutes les entreprises
qui ont versé leur taxe
d'apprentissage au Cesfa**

Merci de votre fidélité et de votre soutien



Cesfa - centre de Paris

116, avenue Aristide Briand
92220 Bagneux
tel. 01 45 36 70 20
cesfa@cesi.fr

Pierre MAUBERT

directeur du CFA
tél. 01 45 36 70 13 pmaubert@cesi.fr

Dossier suivi par

Christel ALBICINI

Chargée des relations entreprises

www.cesfa-btp.com

